

Réf.: 41/2010

Le 15 juillet 2010

Projet de rapport du Comité Exécutif Marbella, le 8 juin 2010

Etaient présents: voir liste en annexe.

Etaient excusés: les représentants du CNPMM, M. Oriol Ribalta, Mme Adriana Celestini (Penelope)

Président de séance: M. Mourad Kahoul

Secrétariat: M. Buonfiglio, Mme Martinez.

1. Le Président de séance souhaite la bienvenue aux participants et ouvre les travaux en donnant la parole à M. Buonfiglio qui présente toutes les modifications de l'ordre du jour. Il s'agit notamment d'ajouter l'adoption d'une déclaration sur les agressions à l'encontre des thoniers senneurs opérant en Méditerranée par Greenpeace, ainsi que l'adoption de l'avis du CCR sur les mesures techniques. En outre, il convient d'ajouter sous «divers», l'examen d'une demande écrite envoyée par l'organisation Penelope et d'une lettre envoyée par l'organisation grecque SAE (Hellenic Fishermen Confederation). M. Santolini (Big Game) propose aussi une inversion des points 3 et 4.

2. L'ordre du jour étant adopté, M. Buonfiglio procède à la lecture du projet d'avis sur les mesures techniques. Il s'ensuit un dernier échange de vues sur le projet et le document est finalisé et adopté. Il sera donc envoyé à la Commission, largement diffusé et posté sur le site en plusieurs langues.

3. Ensuite, les membres du Comité exécutif se prononcent en faveur de la déclaration contre les actes de Greenpeace à l'encontre des thoniers senneurs en Méditerranée et le texte est formellement approuvé. Il sera donc traduit et envoyé à la presse.

4. Les membres du Comité traitent les demandes d'affiliation en attente. Mme Martinez rappelle que certaines demandes d'adhésion datent de l'année dernière en rappelant qu'IVEA EMPA et Big Game Italia ont déjà fourni la lettre de leur Ministère certifiant que ces organisations sont reconnues au niveau national. Elle demande ensuite à l'administration française de donner des informations sur les «Pêcheurs de l'Etang de Berre». M. Santolini (Big Game Italia) souligne avec insistance que son organisation est bel et bien reconnue par son administration et que l'organisation paie des cotisations au CCR depuis deux ans. Il espère que les nouvelles procédures d'adhésion seront appliquées aux demandes d'adhésion futures et non à celles envoyées l'année dernière. M. Gil de Bernabé déplore que cette exception ne puisse être faite car lors de l'Assemblée générale de Rome en 2009, il avait déjà émis des réserves sur certaines candidatures. Il souhaite maintenir la réserve faite à

l'époque et obtenir des informations supplémentaires. Mme Martinez informe que les informations reçues par chaque organisation candidate sont très disparates (cela va d'une simple lettre à une caisse entière de documents). Ainsi, lors de la prochaine réunion du Comité exécutif qui pourrait avoir lieu en septembre, les membres examineront avec plus de facilité des informations homogènes calquées sur le formulaire standard qui sera envoyé aux organisations candidates conformément aux nouvelles dispositions du règlement intérieur. M. Buonfiglio rappelle que les autres CCR ont aussi rencontré des problèmes pour gérer les nouvelles adhésions et que pour systématiser les procédures il convient d'accepter ces nouvelles démarches qui visent à accroître la transparence dans le fonctionnement du CCR.

5. Le Comité aborde ensuite les demandes d'adhésion de "la Asociación Nacional de Cerco del Mediterráneo" (ESP), AMOP (FR), ANAPI PESCA (IT), UNICOOP ITALIA (IT). Pour ces associations, les procédures adoptées la veille en assemblée générale seront appliquées. Un participant présente brièvement l'AMOP qui regroupe cinq organisations de producteurs et 90 % des chalutiers méditerranéens français. Il confirme la volonté d'adhérer au CCR le plus rapidement possible et informe que la cotisation sera payée après approbation de la demande d'affiliation.

6. Le Président aborde ensuite la question de la liste des membres du Comité exécutif. Dans ce contexte, Mme Martinez indique que la liste devra être complétée lorsque les adhésions auront été confirmées et que l'on aura pu faire la part des organisations en ordre de cotisation d'ici au 30 septembre 2010. Dans le premier tiers, Malte et Chypre n'ont plus donné de nouvelles mais des sièges doivent leur être réservés malgré tout, dans le dernier tiers, Seas at risk/Legambiente n'ont plus donné de nouvelles non plus. Par ailleurs, il manque des postes à pourvoir pour les membres suppléants. La liste reste donc ouverte et évolutive à ce stade.

7. Concernant le point sur le personnel permanent du secrétariat, M. Buonfiglio rappelle que pour 2009 le CCR a travaillé sous un régime de dérogation et espère que la Commission pourra encore faire preuve d'indulgence compte tenu de la situation transitoire en 2010 et du fait qu'il n'y a pas eu de consensus pour recruter le Secrétaire général. En attendant, le CCR a fonctionné avec des collaborateurs externes (Mme Martinez, coordinatrice) et avec un Secrétaire Général bénévole provisoire (Buonfiglio). En ce qui concerne la solution proposée la veille de travailler avec trois collaboratrices (candidates) pour le poste d'assistant, la Commission a souligné que pour des prestations supérieures à 5.000 euros, il fallait procéder à une consultation de marché pour être conforme au règlement financier. Pour éviter les irrégularités, il est donc nécessaire de recruter l'assistante. Compte tenu des profils des trois candidates mentionnées la veille, et présentés dans le détail ce jour, le CV d'Erika Monnati basée Rome, est retenu par le Comité exécutif. M. Garat conseille de prendre en compte le CV d'Isabella Marinuci pour le poste de Secrétaire général même si elle ne connaît pas la pêche. M. Gil de Bernabé indique qu'il faut respecter les candidats qui

se sont présentés pour ce poste et ont un CV de qualité et à qu'il convient de leur redonner une chance dans le cadre du prochain appel à candidatures, en insistant pour qu'il n'y ait pas de veto sur les candidats.

8. Mme Martinez présente le site web conçu après comparaison avec les sites des autres CCR existants. Toutes les pages sont modifiables et il est possible d'en ajouter autant que nécessaire. Le site à facile à mettre à jour. Elle demande des photos supplémentaires des engins de pêche utilisées dans les différentes régions pour illustrer le site qui est en trois langues (EN, FR, IT). Les membres avaient exprimé le souhait de voir une carte géographique de la Méditerranée et elle a donc été insérée. La liste des membres et leurs coordonnées seront adaptées sur base des changements qui vont intervenir au fil du temps. Le site comporte déjà tous les documents de travail des réunions précédentes classées par ordre chronologique, avec la liste des participants en pdf. Il comprend également les communiqués de presse. Les avis adoptés durant ces deux jours seront postés dès que possible. Sous «documents utiles» l'on trouve déjà le Règlement Méditerranée et le Livre Vert. Il serait peut-être intéressant d'ajouter des études/rapports scientifiques produits par les chercheurs en Méditerranée et qui peuvent revêtir un intérêt pour tous les acteurs en Méditerranée. Ces études sont en général peu ou mal diffusées. Ceci permettra de mieux connaître l'état des ressources chez nos voisins. Sous «liens utiles», figurent les adresses des institutions, de la FAO, ICCAT, CGPM, CITES, les autres CCR et autres organismes internationaux d'intérêt.

9. Le Président aborde ensuite la question du programme 2010. Pour ce qui est des thèmes à traiter dans les différentes réunions prévues, M. Buonfiglio propose celui de la juridiction des eaux. Il existe en effet des déclarations unilatérales qui étendent les eaux de certains Etats. Il y a des pays tiers qui veulent étendre des zones de protection (ligne médiane, par exemple, la Croatie). Un autre groupe de travail pourrait se pencher sur les plans de gestion. Le 22 juin, le CCR se penchera sur la collaboration avec les milieux scientifiques, mais en novembre l'on pourrait consacrer une réunion à l'examen des données scientifiques disponibles sur les stocks en Méditerranée. L'on pourrait alors mieux définir nos positions. Autre thème possible : le règlement «contrôle». En effet, le règlement est en vigueur depuis la fin 2009 et il faudra examiner la situation. Mme Martinez rappelle que le 22 juin il faudra adopter un avis sur la petite pêche côtière. M. Graupera, représentant la pêche sportive, propose qu'une réunion rédige les recommandations en vue de l'harmonisation des règles sur la pêche récréative dans le cadre de la réforme de la PCP et du traitement particulier accordé à la petite pêche côtière.

10. Mme Clara Hénissart (CRPMEM PACA), présente les conclusions de la dernière réunion plénière de la CGPM. Le gel de la capacité de pêche en Méditerranée avait été adopté lors de la 33^{ème} session plénière. Suite à cette recommandation, la CGPM a mis en place un atelier et a mis au point un questionnaire. L'UE n'a pas encore transmis ses données

mais tous les Etats disposent d'un registre des navires et cherchent à moderniser leurs flottes sans augmenter la capacité ni le taux de mortalité par pêche. L'atelier a élaboré trois options: le statu quo, le développement d'un plan d'action pour gérer la capacité de pêche (comprenant actions, calendriers, etc.) et la possibilité d'intégrer le gel de la capacité à un plan régional. Ce plan concernerait uniquement les navires de plus de 15m. L'idée d'un plan d'action ayant été retenue pour la gestion de la capacité de pêche (fixant un seuil maximum au-delà duquel le gel sera appliqué). La CGPM a demandé aux membres de transmettre la liste des navires de plus de 15m. Une recommandation sur le livre de bord a également été adoptée pour les navires supérieurs à 15m. Elle sera effective au 1/1/2013. Ensuite la CGPM a adopté trois recommandations ICCAT dont l'une portant sur l'espadon et une autre sur le programme pluriannuel de reconstitution du thon rouge. La présentation complète est disponible en plusieurs langues sur le site. La CGPM demande également que dorénavant toute proposition de recommandation soit envoyée au secrétariat au minimum 30 jours avant la session pour éviter les documents de dernière minute. La prochaine réunion plénière aura lieu à Rome en mars 2011.

11. Sous divers, M. Buonfiglio fait lecture de la lettre de Penelope/Aktea qui demande qu'une attention particulière soit accordée à la condition et au statut des femmes travaillant dans les entreprises de pêche familiales en Méditerranée. Elle souhaite que le CCR demande aux Etats membres d'appliquer la directive 618 qui prévoit la reconnaissance du statut de conjointe/aidante au sein de l'entreprise familiale. Il convient de reconnaître la valeur ajoutée du travail réalisé par les femmes, notamment en matière de conservation du patrimoine culturel et social et des traditions. La pêche n'est pas qu'une activité commerciale. La pêche est l'une des activités humaines les plus anciennes, il faut préserver l'environnement, il faut assurer la durabilité des stocks mais aussi les communautés de pêcheurs comme le stipule le Livre vert.

12. Concernant la lettre envoyée par M. Kotzotorgios Dimitris de la Hellenic Fishermen Confederation, le représentant ne participe pas à la réunion de ce jour, et il est demandé à Mme Papadopoulou de la lire. Dans la lettre la Hellenic Fishermen Confederation se plaint soit du manque d'information sur le contenu de plan de gestion soumise par les professionnels grecs à la Commission Européenne, soit du manque d'écoute sur l'objection que la Confederation avait soulevé sur le plan même. Il s'ensuit des commentaires de la part des participants grecs dans la salle qui nuancent les propos du courrier.

13. L'ordre du jour étant clôturé, le Président remercie les participants, la Commission et les interprètes et invite les participants à rejoindre le repas et la visite des criées prévues au programme. La séance est levée.

